

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbillettes) (10843)

du 2 octobre 2025

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation

¹ Le plan N° 29172B-540, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 1^{er} mars 2001, modifié les 30 mars 2001, 17 novembre 2010 et 12 octobre 2022, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 3 entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Corbillettes), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3, créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Oppositions

¹ Les oppositions à la modification des limites de zones formées par :

- a) l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours;
- b) Mesdames et Messieurs Lorenzo Reza, Karine Ben, Julianne Maurin, Elisabeth Jobin-Sanglard, Serguei Tchelnokov, Lisette Van den Bogaard et Bart Slager, Kalea Jean Glass et Francesco Maria Velotti, Josefa Soriano Federici et Michele Federici, Marina et Jacques Braun, Salomé Perrier Chenaux, Hee-Sook Lee Dahl-Hansen et Tom Dahl-Hansen, Jean-Pierre Jobin, Laura Fagnani Scollo et Riccardo Scollo,

Nicole et Patrick Benziger, Brigitte Fischer, Valencia Fedora et Leon Oliveiro, Catherine et Erich Vassen, Claude-Alain Robert-Nicoud, Elisabeth et Roger Mugny, Maria Dimou, Maria Isabelle Martin et Mario Lanzillotta, Diane et François Jolidon, Anna Rosa Cantiello, Jasmine et Michel Matthey, Flavia et Mazen Tawfik, Abdou El Ilah Belgaid, Jessica Burry Baly et Nicolas Baly, Armandina De Almeida Correia et Garcia Manuel Gonzalez, Gumersinda Lopez Martinez et Ramon Rodriguez Gonzalez, Jean-Christophe Barth, Gilbert Michoud, Linda et Abdesselam Sediri, Juan Andrades, Geraldo Von Potobsky, Anne-Lise Wanner, Rita Strub, Claire Leutke, Odile Drag-Pélissier et Christophe Drag, Silvano Sampaolesi, Monique Othenin-Girard, Atsuko Kojima et José Gonzalez, Isabelle de Muysen et Christian Boucher, Guy Lecoultre, Deborah, Samantha et Didier Lavanchy, Anna Rosa D'Agnelli, Nasira et Mohammad Majeed, Pavol Vojtyla, Ariane Bitter, sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

² L'opposition à la modification des limites de zones formée par Monsieur Jean-Claude Monney est déclarée irrecevable et est rejetée en tant que de besoin pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29172B-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

VERNIER

Feuille(s) Cadastrale N° : 2 et 4

Parcelle(s) N°(s) : 5, 9, 41, 42, 49, 50, 554, 557, 841, 843, 844, 930, 1940, 1941, 2585, 2586, 3183, 3375, 3376, 3734, 4080, 4081, 4161, 4162, 4376, 4377, 4378, 4379, 4380, 4381

Pour partie : 65 (dépendance), 3862 (DP cantonal), 3863 (DP communal), 3865 (DP cantonal), 3866 (DP communal)

Modification des limites de zones

Avenue Louis-Casaï, chemin des Corbillettes



Zone de développement 3
DS OPB III



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

La présidente du Grand Conseil : Madame Ana ROCH

Adopté par le Grand Conseil le : 2 octobre 2025

Loi N° : 10843

Echelle 1 / 2500		Date : 01.03.01	
		Dessin PN	
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Divers préavis techniques	30 mars 2001	XR
	Indice A	17 nov. 2010	PN
	Indice B	12 oct. 2022	LV

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
43.000.04	VRN
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
540	
Plan N°	
Archives Internes	Indice
7.5	29'172 B
CDU	
711.6	

